

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville de Blainville a aliéné le bien suivant :

<u>IMMEUBLE</u>	:	Lots 6 465 393 et 6 679 891 du Cadastre du Québec
<u>SUPERFICIE</u>	:	7 140,5 mètres carrés
<u>ACQUÉREUR</u>	:	Gestion Duhamel immobilier inc.
<u>MONTANT</u>	:	911 647,48 \$
<u>DATE</u>	:	13 novembre 2025

Donné à Blainville,
ce 2 décembre 2025.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier